

PARTICIPATION

**CIT**  **YENNE**

VILLE DE LA TRONCHE

# Introduction générale

- **La municipalité a fondé son mandat autour de trois axes forts : solidarité, transition écologique et participation citoyenne.**
- **Trois collectifs incluant les habitants sont créés pour accompagner ce 3<sup>e</sup> axe.**  
**En 2021 : un collectif mobilité et **une assemblée de veille** ;**  
**En 2022 : un collectif sur les sujets liés à l'urbanisme.**
- **Une charte de la participation citoyenne, délibérée en octobre 2021, fixera le cadre des engagements sur l'ensemble des projets, tant pour la Ville que pour les habitants.**

# L'assemblée de veille objectifs

## Objectifs

- **Évaluer les démarches de participation citoyenne ;**
- **Réfléchir à l'évolution du rapport aux institutions ;**
- **Réfléchir aux enjeux Tronchois de démocratie participative.**
- **Mettre en œuvre et animer le budget participatif.**

## Rôle

- **Émettre un avis partagé et des propositions à la majorité municipale qui décide, in fine, en tant que représentante élue des habitants de la commune.**

# L'assemblée de veille composition

## Composition

- **6 élus : 4 de la majorité + 1 de chaque groupe d'opposition ;**
- **6 habitants tirés au sort après appel à candidature ;**  
*Parité hommes femmes. Ouvert aux personnes majeures habitants la commune (sur présentation d'un justificatif de domicile)*
- **Des techniciens et experts.**



# L'assemblée de veille fonctionnement

## Fonctionnement

- **Gestion technique du groupe assuré par la majorité municipale ;**  
*(ordre du jour, compte rendu, convocation, déroulement de la séance)*
- **3 à 4 collectifs par an (2h en soirée).**



# L'assemblée de veille engagements

## Engagements

- **Respecter la charte de la participation citoyenne ;**
- **Sur la base du volontariat, communiquer son adresse mail aux habitants non-membres du collectif qui en feraient la demande ;**
- **Suivre les travaux pendant un an minimum.**

À savoir

- **Renouvellement des habitants du collectif tous les deux ans ;**
- **Si départ d'un habitant avant la fin d'un cycle de deux ans, il est remplacé en tirant au sort dans les candidats non retenus lors de 1<sup>er</sup> appel à candidature.**



# L'assemblée de veille premiers travaux

## Premiers travaux

- **Définir collégialement le nom de ce collectif ;**
- **Établir une fiche type d'évaluation des projets menés avec les habitants ;**
- **Définir les modalités de mise en œuvre du budget participatif communal dans le cadre fixé par la majorité municipale :**
  - **50 000 € tous les deux ans sur compétences communales ;**
  - **Tous les Tronchois de plus de 16 ans pourront porter un projet et voter ;**
  - **Les projets devront répondre à deux axes de la politique municipale : solidarité et/ou transition écologique ;**
  - **Objectif d'ouvrir l'appel à projet en 2022 avec mise en œuvre en 2023.**  
*Deuxième appel à projet en 2024 pour réalisation en 2025.*